

1.



FICHE TECHNIQUE

ABSORBANT FIBRES POLYPROPYLENE Barrages hydrophobes



BRH1101

Absorption hydrocarbures:

Fibre hydrophobe qui absorbe les huiles, les hydrocarbures et ses dérivés mais pas l'eau et les liquide à base d'eau. Flotte sur l'eau

Utilisation :

En prévention ou en traitement pour retenir ou circonscrire et absorber les hydrocarbures polluants. A disposer sur les cours d'eau et tous type de plan d'eau tels que ports, lagunes, bassins, étangs, lacs...

- Produits testés en France selon la norme AFNOR NFT 90-361.
- Produit incinérable sans danger: taux de résidus < à 0,05 % et pas de formation de gaz toxique
- Durée de stockage: illimitée en lieu sec
- Fabrication française

La capacité d'absorption des absorbants est calculée selon la méthode EDANA qui donne une indication beaucoup plus réaliste de la capacité d'absorption d'un produit. Elle se caractérise notamment par :
l'utilisation d'une huile déterminée (20W50), une immersion de 2 minutes et un égouttage à la verticale pendant 2 minutes

BARRAGES HYDROPHOBES (corde de renfort, anneaux en nylons et mousquetons acier)

Référence	matière	dimensions	Unité de vente	Capacité d'absorption	Mètre linéaire	couleur
BRH1101	Pure fibre de polypropylène dans filet PP	Diam. 13 cm x 3 m	Sac de 4 barrages	231 L	12 ml	Fibre blanche
BRH1102		Diam. 13 cm x 5 m	Sac de 2 barrages	191 L	10 ml	
BRH1201		Diam. 20 cm x 3 m	Sac de 4 barrages	456 L	12 ml	Filet blanc
BRH1202		Diam. 20 cm x 5 m	Sac de 2 barrages	378 L	10 ml	

Caractéristiques :

- Barrage constitué de fibre pure de polypropylène dans un filet. La fibre pure offre une capacité d'absorption très supérieure aux barrages en flocons.
- Un anneau d'accroche est situé à chaque extrémité du barrage.
- Une corde de renfort en nylon traverse le barrage de part en part et renforce sa résistance.
- Deux mousquetons sont situés en retrait de 30 cm environ à chaque extrémité et permettent de raccorder plusieurs barrages entre eux avec une zone de recouvrement.

IMPORTANT: Les absorbants ayant absorbés des produits toxiques ou polluants doivent être éliminés conformément à la réglementation des DD (ex. DIS.)